

Nature de l'acte : 7-3

DÉC.2026-072 - Réalisation d'un contrat de prêt *Transformation Ecologique* d'un montant de 300 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de la rénovation des canalisations d'assainissement

LE MAIRE de la commune de Condé-en-Normandie

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22,
- Vu la délibération n°2026-036 du 9 avril 2026 autorisant le maire à prendre toute décision concernant la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget dans les limites annuelles de 1.5 million d'euros,
- Vu la délibération n° DEL 2026-040 du 27 avril 2026 portant adoption du budget primitif annexe Assainissement,
- Vu les offres reçues et considérant que l'offre de prêt proposée par la Caisse des Dépôts et Consignations est la plus intéressante,

DÉCIDE

Article 1 – De contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt d'un montant total de 300 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

- Ligne du prêt : Transformation Ecologique
- Montant : 300 000 €
- Durée d'amortissement : 50 ans
- Périodicité des échéances : trimestrielle
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0.50 %
- Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA
- Amortissement : amortissement prioritaire
- Modalité de révision : simple révisabilité
- Taux de progressivité de l'amortissement : 0 %
- Pénalité de dédit : 1 %
- Condition de remboursement anticipé : indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)
- Typologie Gissler : 1A
- Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

Article 2 – De signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

DIT

Article 3 - Que les crédits sont inscrits au budget.

Article 4 – Que la présente décision sera insérée au registre des délibérations du Conseil Municipal et exposée au Conseil Municipal.

Fait à Condé-en-Normandie, le 5 octobre 2026

LE MAIRE

Sylvain DELANGE